

JOURNÉE TECHNIQUE
**Une nouvelle gestion
des rivières arrive :**
les actions à l'heure de GEMAPI



QUELS OUTILS FINANCIERS ?

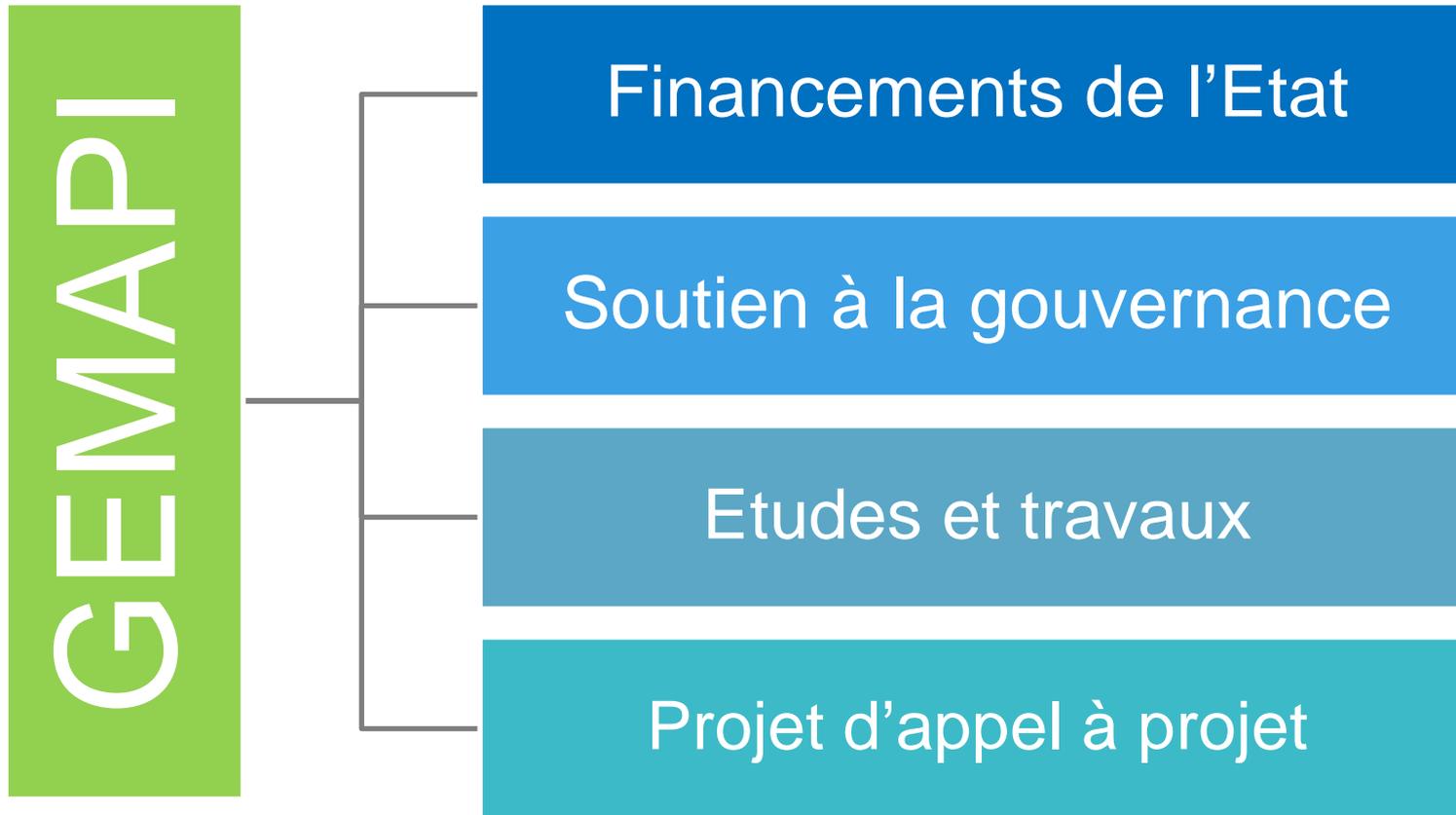
BOURDIN Laurent

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

PERDIGUIER Pierre

DREAL PACA

L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10^{ème} programme de l'Agence



Les financements de l'Etat



Un cadre privilégié : les PAPI

- Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier

Ligne : Études et travaux ou équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels

- Crédits Budgétaires Etat

Taux maximums :

50 % pour les études

50 % pour les travaux de prévention

40 % pour les travaux de protection



Dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



Communes couvertes par un Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence

Gouvernance

- **L'appui à la gouvernance** pour l'émergence de nouvelles structures (EPTB, EPAGE) + évolution de la compétence des structures existantes.

- **Un taux d'aides de 50 à 80 %** aux **études préfiguratrices** de la compétence GEMAPI

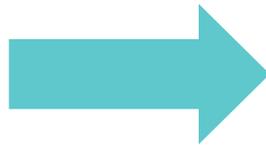
- **Critères importants :**
 - ✓ Étudier compétences GEMA et PI
 - ✓ Etudes à l'échelle du bassin versant



L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10^{ème} programme de l'Agence

Etudes et travaux

- Etudes de connaissance
- Travaux avec synergie inondations et milieux aquatiques
- Taux d'aides jusqu' à **50 %**



**En 2015, proposition au
Conseil d'administration
d'un appel à projet**

Appel à projets « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »



Accélérer l'émergence de **travaux GEMA et PI**

Projets attendus :

- Double objectif de restauration physique des milieux aquatiques et de de prévention des risques d'inondation
- Projets ambitieux et novateurs, élaboré à l'échelle du bassin versant
- Des études préalables aux travaux

Calendrier : Dépôt des candidatures d'octobre 2015 à fin mars 2016

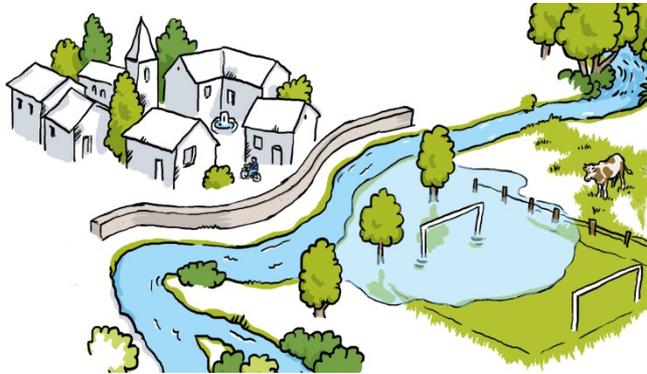
Bénéficiaires prioritaires :

- Les syndicats de bassin versants,
- Les EPCI à fiscalité propre.

Taux d'aides
jusqu' à 80 %

Une cohérence des financements publics pour soutenir cette nouvelle gestion des rivières

3 situations :



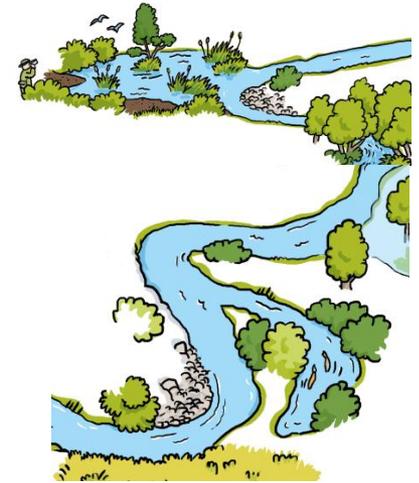
Un projet « inondations » : Aides État dans un PAPI

- 40 % pour travaux de protection (type digues)
- 50 % pour travaux de prévention (type champs d'expansion)



Un projet mixte (inondation & milieux aquatiques) :

Aides de l'Etat et de
l'Agence à croiser entre
PAPI et contrats de rivières
pour optimiser les
financements



Un projet de
restauration des
milieux aquatiques :
Aides de l'agence
50 %